canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-617

Déposé le : 01.05.18

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée.
Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.
Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Encouragement pour les étudiants d'allemand à la HEP à se former dans les régions germanophones

Texte déposé
Le Grand Conseil soutient le Conseil d'Etat dans ses efforts pour encourager les étudiants d'allemand au sein de la HEP à effectuer une partie de leur formation dans une haute école germanophone.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur : Catherine LABOUCHERE

Signature : Clabouchere

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch